



www.poulx.fr

Affaire suivie par : Olivier PETRONIO

olivier.petronio@poulx.fr

☎ 04.66.75.59.22

Objet : Réponses à vos saisines

Mesdames, Messieurs,

J'ai été saisi, essentiellement par Monsieur VIVIET, de plusieurs interrogations relatives au fonctionnement de la commune, en lien avec l'exécution budgétaire et la nomination d'un deuxième cadre au sein du service administratif.

Vous trouverez ci-dessous les réponses relatives :

- Au coût de la nomination de Monsieur ROUSSEL Mathieu (I) ;
- A vos questions préalables sur la décision modificative soumise au vote lors de la séance du conseil municipal le 31 Août dernier (II) ;
- L'intervention de Monsieur VIVIET lors de la séance du conseil municipal le 31 Août dernier (III).

I Nomination de Monsieur ROUSSEL Mathieu

1) Préambule

Mathieu ROUSSEL a été nommé attaché territorial stagiaire au 1^{er} Juillet 2022, après avoir réussi le concours en 2021. Il n'a pas été nécessaire que le conseil municipal délibère, car un poste était vacant au tableau des effectifs depuis le 1^{er} Janvier 2022.

Sa nomination s'inscrit dans la continuité d'accompagnement des agents qui réussissent des examens/concours leur permettant de changer de catégorie (Mesdames PATRIS et CAPALDI, Monsieur LASHERMES pour les agents encore en poste, Mesdames FERRER & LAFORET par le passé)

L'article 2 du décret 87-1099 portant statut particulier de ce cadre d'emploi dispose que « Les membres du cadre d'emplois participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées dans les domaines administratif, financier, économique, sanitaire, social, culturel, de l'animation et de l'urbanisme. Ils peuvent ainsi se voir confier des missions, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de gestion des achats et des marchés publics, de gestion financière et de contrôle de gestion, de gestion immobilière et foncière et de conseil juridique. Ils peuvent également être chargés des actions de communication interne et externe et de celles liées au développement, à l'aménagement et à l'animation économique, sociale et culturelle de la collectivité. Ils exercent des fonctions d'encadrement et assurent la direction de bureau ou de service. »

Ainsi, à sa nomination, de nouvelles missions lui ont été confiées, dont certaines par anticipation à savoir :

- Reprise de la gestion de la paie et fin de l'externalisation de cette prestation au 1^{er} Janvier 2022 ;
- Coordination du service petite enfance, enfance, et agence postale ;
- Suivi de la Convention Territoriale Globale ;
- Suivi des dossiers de demandes de logements sociaux ;
- Membre du comité de communication
- Remplacement du DGS en cas d'absence de ce dernier.

Ses missions, bien que complémentaires, sont différentes et c'est « par confort et simplicité » que l'autorité territoriale a libellé son nouvel emploi Adjoint au Directeur Général des Services.

Cette « appellation » n'est pas nouvelle en soi, car dans les services communaux de police ou techniques, les responsables s'appuient sur des agents de fonctions similaires afin d'assurer la continuité du service.

Il est à noter que Mathieu ROUSSEL n'occupe nullement un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Adjoint car la strate démographique de la commune ne l'autorise pas.

2) Contexte du service administratif

Entre Octobre 2018 et Décembre 2019, le service administratif a enregistré 4 départs répartis ainsi :

- 3 départ en retraite (Mesdames SISTRE, FERRER et GEMINARD), soit 1 agent de catégorie C, 1 agent de catégorie B et 1 agent de catégorie A.
- 1 départ en mobilité externe par voie de mutation (Madame LAFORET), agent de catégorie B. Il est à préciser que l'année de son départ, le dossier de l'agent en promotion interne pour la grade d'attaché territorial a été admis par le centre de Gestion. Ainsi, dès 2020, un poste de catégorie A aurait été ouvert afin que l'agent prenne rang dans son nouveau grade.

Depuis 2019, 2 agents sont venus compenser les 4 départs, répartis ainsi :

- 1 agent de catégorie B de septembre 2019 à décembre 2020 (Madame ROUVIERE), puis de Février 2021 à Juin 2022 (Monsieur ROUSSEL par voie de détachement pendant un an, puis intégration).
- 1 agent de catégorie A depuis Octobre 2019 (M. PETRONIO)

La restructuration des services a permis d'économiser 2 postes à temps complet (effectif actuel de 7 ETP dont 82% affecté à l'agence postale communale).

3) Le coût sur la mandature de cette nomination

Le tableau ci-dessous évalue précisément le coût indiciaire pour la collectivité pour la période 2022/2026.

COMPARATIF TRAITEMENT INDICIAIRE													
	Rédacteur principal 1ère classe					Attaché territorial					Différence	Reprise paie à façon 70 BS/mois	Solde
	Evolution statutaire	Indice Majoré	Brut	Charges P	TOT	Evolution statutaire	Indice Majoré	Brut	Charges P	TOT			
2022	Néant	404	23 115.40 €	11 557.70 €	34 673.10 €	Nomination 01/07	450	24 454.01 €	12 227.00 €	36 681.01 €	2 007.91 €	6 342.00 €	-4 334.09 €
2023	Juin 3ème éch	419	24 385.95 €	12 192.98 €	36 578.93 €	Juin 5ème éch	480	27 936.17 €	13 968.09 €	41 904.26 €	5 325.33 €	6 762.00 €	-1 436.67 €
2024	Néant	419	24 385.95 €	12 192.98 €	36 578.93 €	Néant	480	27 936.17 €	13 968.09 €	41 904.26 €	5 325.33 €	7 182.00 €	-1 856.67 €
2025	Juin 4ème éch	441	25 666.36 €	12 833.18 €	38 499.54 €	Décembre 6ème éch	513	29 856.78 €	14 928.39 €	44 785.18 €	6 285.64 €	7 602.00 €	-1 316.36 €
2026	Néant	441	25 666.36 €	12 833.18 €	38 499.54 €	Néant	513	29 856.78 €	14 928.39 €	44 785.18 €	6 285.64 €	8 022.00 €	-1 736.36 €
												Solde 5 ans	-10 680.14 €

4) La stratégie managériale

La haute technicité de Mathieu ROUSSEL a toutefois permis :

- L'arrêt de l'externalisation de la paie depuis le 1^{er} Janvier dernier (environ 70 bulletins par mois, concernant agents, élus, corps enseignants). Le tableau évoqué dans le chapitre 3 fait apparaître une économie cumulée supérieure à 10 000€ au 31 décembre 2026,
- La mise en œuvre en interne en 2021 des dispositions RH imposées par la loi de transformation de la fonction publique du 6 Août 2019 (Temps de travail, lignes directrice de gestion) ainsi que la mise à jour d'éléments obsolètes (plan de formation, Compte Épargne Temps (CET), heures supplémentaires, règlement intérieur),
- La mise en œuvre d'un suivi rigoureux des heures supplémentaires et de la gestion du CET, qui permet un meilleur équilibre des services.

L'ambition annoncée de la collectivité en termes de service à la population, cumulée aux nombreuses évolutions nécessitant une grande technicité justifient ce choix stratégique de conserver Mathieu ROUSSEL.

La tension constatée dans ce secteur d'activité (aucun agent de catégorie B ne remplissait les conditions lors du jury de décembre 2020) faisait courir le risque que la collectivité ne trouve pas dans des délais raisonnables un remplaçant d'une part, et de recourir à nouveau à l'externalisation du service paie d'autre part. En effet, depuis le 1^{er} Janvier 2018, la commune n'arrivait plus à confier cette mission à un agent en interne.

Le savoir-Faire de Mathieu ROUSSEL a permis une reprise en « régie » de ce service tout en lui confiant de nouvelles missions.

II Questions préalables sur la décision modificative soumise au vote lors de la séance du conseil municipal le 31 Août dernier

Chapitre 11

D 60611 Eau & assainissement

Réalisé 2021	11 166 €		
Budget 2022	12 000 €		
DM1 2022	10 000 €		
Prévisionnel 2022	22 000 €	soit + 111 %	Pourquoi ?

Consommation plus importante d'une part, et des fuites sur des bâtiments expliquent cette augmentation

D 60633 Fourniture de voirie

Réalisé 2021	5 380 €		
Budget 2022	5 500 €		
DM1 2022	10 000 €		
Prévisionnel 2022	15 500 €	soit + 288 %	Pourquoi ?

Acquisition de panneaux de signalisation, panneaux de rue et peintures routières

Chapitre 12

D 64111 Rémunération

Réalisé 2021	842 401 €		
Budget 2022	920 000 €		
DM1 2022	17 000 €		
Prévisionnel 2022	937 000 €	soit + 11,3 %	Pourquoi ?

D 6455 Cotisation assurance personnel

Réalisé 2021	50 008 €		
Budget 2022	52 000 €		
DM1 2022	36 000 €		
Prévisionnel 2022	88 000 €	soit + 76 %	Pourquoi ?

La commune a engagé un immense travail afin de résorber l'emploi précaire au sein de la collectivité (20 contre 10%). Le conseil municipal a approuvé lors des séances du 10 décembre 2020, 13 juillet 2021 et du 2 décembre 2021 des créations de postes, en sus de ceux vacants au tableau des effectifs. L'année 2022 voit ainsi son fonctionnement en année pleine.

En outre, depuis le 1^{er} septembre 2022, le taux d'encadrement en crèche nécessite 1 agent qualifié supplémentaire (CAP petite enfance).

Enfin le dégel du point d'indice avec effet au 1^{er} Juillet 2022 a une incidence non négligeable dès l'année 2022.

L'assurance augmente mécaniquement par cette situation d'une part, ainsi que le nouveau contrat suite à dénonciation du précédent (délibération du 2 décembre 2021) d'autre part. Enfin, désormais les non titulaires sont également couverts.

La commune réfléchit à être son propre assureur au 1^{er} Janvier 2024

Chapitre 014

D 739115 Reversement Loi SRU

Réalisé 2021	33 329 €		
Budget 2022	38 000 €		
DM1 2022	25 500 €		
Prévisionnel 2022	63 500 €	soit + 91 %	Que faites-vous ?

La commune a été notifiée fin avril après le vote du BP2022. Avec 390 logements sociaux manquants il faut s'attendre à des pénalités importantes dans les années à venir.

Chapitre 65

D 654 Pertes sur créances irrécouvrables

Réalisé 2021	0 €
Budget 2022	0 €
DM1 2022	12 000 €
Prévisionnel 2022	12 000 €

J'attire votre attention sur cette dépense qui ne fera qu'accroître en parallèle aux logements sociaux. Il vous appartient de suivre les règlements.

Il s'agit de l'article 65548 autres contributions, qui alimente nos adhésions aux groupements extérieurs et non d'une perte sur créances irrécouvrables.

Investissement

D 2115 Acquisition de terrain bâti

Vous prévoyez préempter un bien pour un montant de 320 000 €.

Compris aménagement ou pas ? De quel bien s'agit-il ?

Il s'agit d'un bien préempté pour un coût d'achat de 247 000€. Sont provisionnés également les frais notariés, ainsi que les premières études (faisabilités, maîtrise d'œuvre) et la rémunération du mandataire.

D 21578 Autres matériels et outillage

L'article 2152 me semble plus approprié pour des travaux. Sinon, quels matériels pensez-vous acquérir pour 160 000 € ?

La commune a régulièrement imputé à cet article sans que cela ne fasse l'objet de commentaires de la direction des finances publiques

D 2315 Installations, matériel et outillage techniques

De quel projet initial sont issus les 15 000 € d'en cours ?

Il s'agit de l'espace coworking. Des travaux supplémentaires ont été engagés, tout comme des dépenses d'équipement (alarmes intrusion, signalétiques...)

III L'intervention de Monsieur VIVIET lors de la séance du conseil municipal le 31 Août dernier

Nous déplorons que nos questions écrites restent sans réponse

Seule la question écrite adressée par mail au Maire en marge du conseil municipal du 31 Août n'a pas été traitée dans les délais.

Le point n° 4 concernant la DM1 est particulièrement indigeste

Vous noyez l'information en affichant une DM1 globale nulle en nous prenant pour des indigents qui n'allons rien y voir.

Rien n'est « noyé », c'est juste des réajustements en lien avec une exécution budgétaire classique.

Alors que :

Lors du dernier conseil, la nomination d'un second attaché territorial, adjoint au DGS ne devait avoir aucun impact financier. Un gain de 6 000 € était même annoncé.

Le tableau récapitulatif présent au sein de ce courrier vous confirme le coût pour 2022 et sur la mandature.

La commune perd des compétences, (combien entendons-nous de : « ce n'est pas nous, c'est l'agglo » donc diminution des charges.)

La commune exerce encore de nombreuses compétences, notamment dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, du droit du sol, de la police municipale.

La commune mutualise ses achats par groupement au sein de nîmes métropole (service payant)
La commune bénéficie en effet d'achats mutualisés dans certains domaines

La commune Prend des prestataires de services pour les travaux d'espaces verts et de rues (payant)

Un marché public réservé est attribué à un ESAT qui assure l'entretien des espaces verts et le nettoyage de la voirie.

La commune Délègue ses pouvoirs de maîtrise d'ouvrage (payant)
Selon la nature et l'importance des opérations de travaux (stade, salle socioculturelle finalement abandonnée). Toutefois, certaines opérations ont été réalisées directement (RD135, co working)

Malgré cela :

Le prévisionnel des dépenses réelles de fonctionnement 2022 est en hausse de 508 000 € / sur le réalisé 2021 soit + 16 %.

Dont + 163 000 € pour la seule section personnel chapitre 12.

Aucune mesure restrictive des dépenses n'est envisagée !

Chaque année, les charges de fonctionnement sont inférieures au budget prévisionnel.

Sur les charges de personnel, pour rappel recrutement d'un policier municipal en 2021, d'un agent supplémentaire à la crèche à compter du 1^{er} septembre 2022 pour respecter le décret d'août 2021, dégel du point d'indice, hausse de l'assurance statutaire, diminution de près de 50% de l'emploi précaire.

Les Poulxois payent, on emprunte ; on ne se fatigue pas.

Pour rappel :

- 250 000 € empruntés en 2020 (Coworking)

Emprunt réalisé à un taux attractif, avec peu d'incidence sur les annuités. L'évolution de la dette est présentée annuellement lors du rapport d'orientation budgétaire.

- 475 000€ en 2021 (hors approbation du conseil) Décision secrète du maire ? hors prévision budgétaire.

Il s'agit d'un prêt relais qui devait anticiper le versement du fond de concours de Nîmes métropole pour la construction de la salle socio culturelle. La somme a été inscrite au BP (Chapitre 16 article 1641). Il ne s'agit nullement d'une décision secrète du Maire, mais d'une délégation consentie par le conseil municipal et rendu compte dans le PV de la séance du 4 juillet, approuvé par vos soins le 31/08/2022.

- 1 000 000 en 2022 (Salle Médiathèque). A ce propos, l'objet de cet emprunt est caduc, nous vous demandons d'établir un nouveau contrat avec la poste (à valider en conseil municipal) ou de le résilier.

Le tout ajouté à votre dette antérieure à 2001, solde de 2 883 000€ en 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

L'annuité de la dette est désormais maîtrisée car une fois le prêt relais remboursé, l'annuité sera de 410 000€ contre 595 000€ en 2018 et 550 000€ en 2019

Concernant la préemption de 320 000 € envisagée pour une salle municipale, je vous rappelle qu'il est possible de surélever d'un niveau la salle André Vayrette et obtenir une surface de 290 m2 aménageable sans préemption.

Ce n'est pas le choix technique porté par la majorité.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Patrice QUITTARD,
Maire.



